

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**Jeudi 8 février 2024 à 19h30**

Présents : Eric Cogo Maire, Mc Decosterd 1<sup>ier</sup> adjointe, Jacques Gasc 2<sup>ieme</sup> adjoint, Jean Marc Bragatto 3<sup>ieme</sup> adjoint, et les conseillers municipaux suivants : André Aubaret, Christian Fougeroux, Damien De Laforcade, Sylvie Perrin, Christian Py

Régine Nardini, excusée

Désignation d'un secrétaire de séance : Decosterd Marie Christine  
Lecture de l'ordre du jour,  
Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du  
07/12/23

### **Délibérations :**

- **1-1-2024** : Délibération portant modification de l'attribution de compensation liée au transfert de la compétence jeunesse, d'un montant de 718€/an pour notre commune. Le montant global est supporté par les communes de la communauté de communes ; il est de 30% pour les petites communes et de 70% pour les communes de Montastruc la Conseillère et Lapeyrouse Fossat. ; adopté par la totalité des membres du conseil municipal présents.
- **1-2-2024** : Délibération portant sur transfert de propriété des espaces communs du lotissement du Moulin, dans le domaine public de la commune de Saint Jean Lherm ; adopté par la totalité des membres du conseil municipal présents.
- **1-3-2024** : Délibération portant création du poste de coordonnateur et du poste d'agent recenseur pour le recensement de la population en 2024.
- **Questions diverses :**
  1. Préparation du budget primitif 2024
  2. Opération premier secours. Le maire propose une formation aux premiers secours pour les habitants de la commune. Cette formation s'étalera sur plusieurs années. Le coût pour la commune est de 240€ pour 15 personnes.
  3. Pour la réfection de la toiture du bâtiment composé de la mairie, de la bibliothèque et du logement municipal, deux à trois devis devront être fournis ; des entreprises seront contactées.
  4. Des devis seront demandés pour dans le logement communal, un escalier avec trappe, la réfection d'une salle de bain
  5. Des devis devront aussi être nécessaires pour la réalisation d'un trottoir d'environ 1.50m de large pour le terrain de la salle des fêtes et une clôture.
  6. Le maire indique la nécessité de mettre en place la participation citoyenne.